CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2022 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 et suivants.

Il est rappelé que le budget principal est voté **par nature**.

Le 22 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2022.

L'équilibre du Budget Principal s'établit ainsi :

	Dépenses en euros	**Recettes en euros**
Section de fonctionnement	48 489 602	48 489 602
Section d'investissement	32 683 266	32 683 266

Le Budget Principal est voté **par chapitre** en fonctionnement comme en investissement.

Propositions d'amendement présentées par la liste Nouvelle Ère :

Proposition n°1 : Diagnostic pour la création d'un centre de santé municipal sur la Commune - Enveloppe budgétaire à allouer : 200.000 €.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rejeter la proposition d'amendement budgétaire, par 26 voix pour, 1 abstention (Madame BACON) et 8 voix contre (Madame GROPPI, Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur ESCOFFIER, Madame BAUD ROCHE).

Proposition n°2 : Opérations ponctuelles de gratuité des parkings souterrains pour redynamiser le centre-ville - Enveloppe budgétaire à allouer : 100.000 €.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rejeter la proposition d'amendement budgétaire, par 30 voix pour et 5 voix contre (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE).

Proposition n°3 : Mise en place d'un nouveau projet socioculturel à Thonon-les-Bains pour pallier à la fermeture de l'Espace Grangette - Enveloppe budgétaire à allouer : 150.000 €.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rejeter la proposition d'amendement budgétaire, par 28 voix pour et 7 voix contre (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur ESCOFFIER, Madame BAUD ROCHE).

Amendement n°4 : Un nouveau plan d'économies d'énergie – Enveloppe budgétaire : 150 000 €.
Compte-tenu des explications de Monsieur le Maire sur les mesures à venir, la liste Nouvelle Ère décide de retirer cette proposition d'amendement.

Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal :
Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal vote, par 28 voix pour et 7 voix contre (Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame PARRA D'ANDERT, Madame PARRA D'ANDERT porteur du pouvoir de Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur ESCOFFIER, Madame BAUD ROCHE), le budget principal présenté.

– Fin du document –